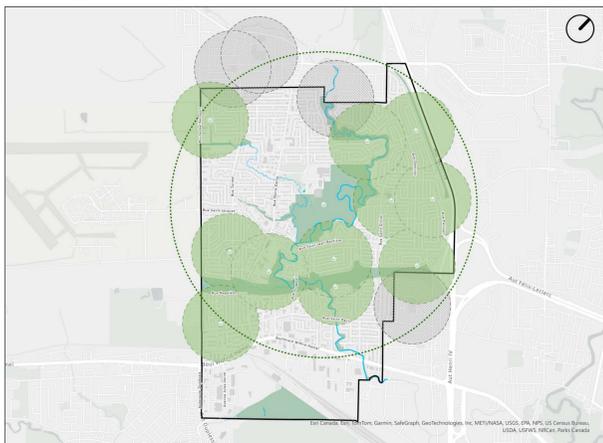


Parcs, environnement et changements climatiques

Portrait

De multiples parcs de voisinage

L'Ancienne-Lorette compte 16 parcs et espaces verts d'intérêt, dont 11 sont munis de modules de jeux. Un parc de voisinage occupe en moyenne une superficie de moins de 0,5 hectare et est accessible à pied en moins de 5 minutes. On y retrouve des modules de jeux, du mobilier urbain (bancs, poubelles, supports à vélo, etc.) et des aménagements paysagers. Le rôle d'un parc de voisinage est de couvrir les besoins d'un noyau résidentiel et les enfants doivent pouvoir s'y rendre sans traverser de zones dangereuses. Le rayon de desserte des parcs de voisinage est de 400 mètres.



- Module de jeux
- Rayon de desserte - Parc municipal
- Rayon de desserte - Parc de voisinage
- Rayon de desserte - Parc de voisinage (Ville de Québec)
- Parcs et espaces verts
- Limite municipale

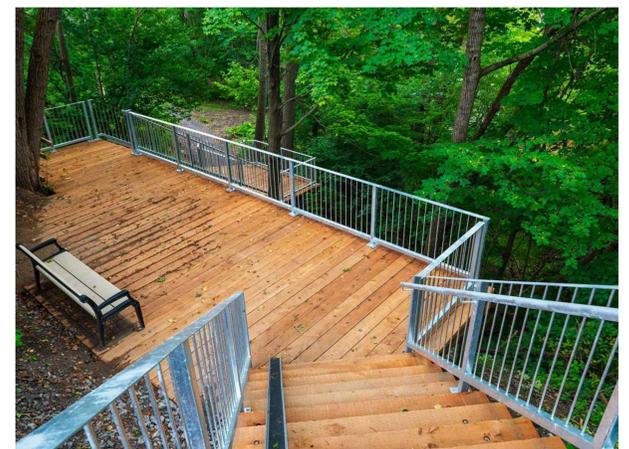
Un parc d'envergure municipale d'une richesse inestimable

Le parc de la Rivière, qui se situe au centre de la ville, est le seul parc public d'envergure municipale. On y retrouve plusieurs bâtiments de services, les principaux équipements sportifs municipaux (terrains de soccer, baseball, tennis, pétanque, etc.) ainsi qu'un réseau de sentiers piétonniers accessible été comme hiver. Ce parc est traversé par les deux cours d'eau principaux de L'Ancienne-Lorette, la rivière Lorette et son affluent, le ruisseau Notre-Dame. La présence de vastes étendues boisées et de nombreux milieux humides profite à une faune et une flore diversifiées.



Le Boisé Loretain, une forêt urbaine essentielle à la qualité de vie et à la santé des Loretains

Un vaste boisé urbain, nommé le Boisé Loretain, traverse la ville d'est en ouest à même l'emprise appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec (MTMD). Cet espace vert d'intérêt permet aux adeptes de plein air de profiter de nombreux sentiers pédestres au cœur de la ville de L'Ancienne-Lorette. Au cours des dernières années, l'ajout de liens actifs (sentiers, escalier, bancs, etc.) et l'expansion du jardin communautaire ont contribué à faciliter l'accès et la mise en valeur du boisé au profit des citoyens. L'entente intervenue avec le MTMD en 2021 permet dorénavant à la Ville d'occuper l'emprise et d'y aménager, entre autres, un corridor de mobilité active. Cette entente constitue un pas de plus vers une véritable reconnaissance du Boisé Loretain comme attrait naturel remarquable.

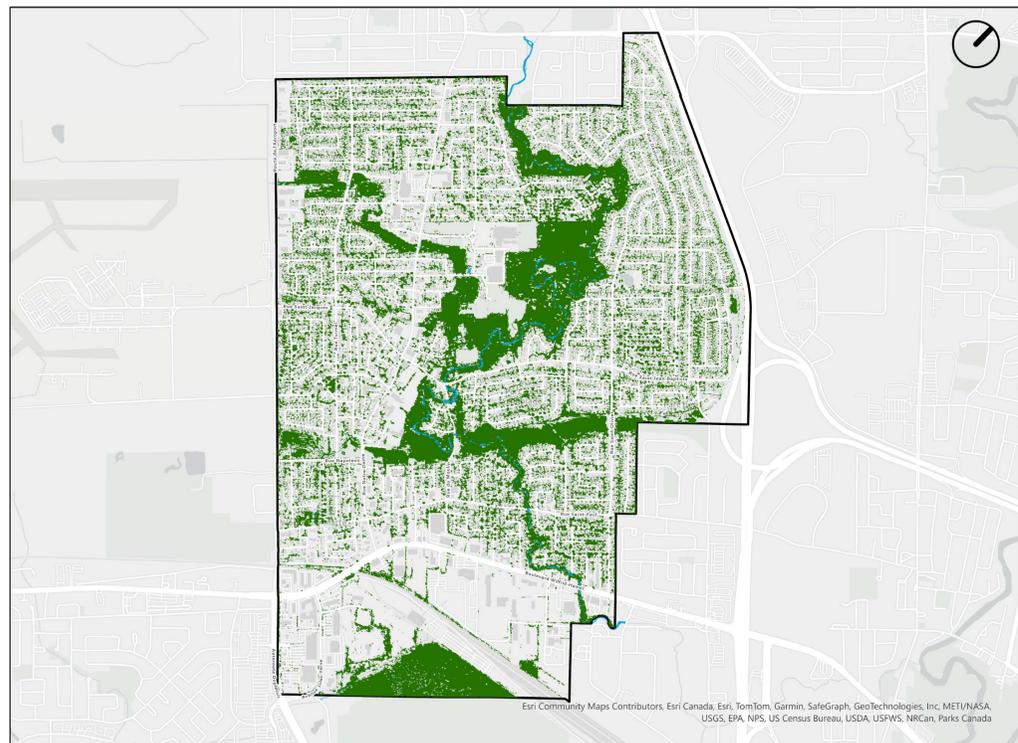


Parcs, environnement et changements climatiques

Portrait (suite)

La forêt urbaine et ses multiples bienfaits

La forêt urbaine regroupe l'ensemble des arbres et des boisés qui se trouvent à l'intérieur de la ville. De plus en plus d'études démontrent les bienfaits de la forêt urbaine sur la santé publique. La présence des arbres diminue les risques de maladies tout en améliorant le confort et le bien-être psychologique des citoyens. L'indice de canopée est un indicateur reconnu pour exprimer l'importance de la forêt urbaine dans une ville. Il correspond au pourcentage de la superficie occupée par la couverture procurée par la cime des arbres sur la superficie de l'ensemble du territoire. Plus l'indice est élevé, plus le territoire est couvert d'arbres. Calculé à partir des données LADAR datant de 2020, l'indice de canopée de L'Ancienne-Lorette est de 28 %.



■ Canopée
■ Cours d'eau
■ Limite municipale

Des initiatives en environnement au bénéfice de tous

L'environnement et le bien-être de sa population et des générations futures est une priorité pour la Ville de L'Ancienne-Lorette. Dans les dernières années, plusieurs initiatives ont été mises de l'avant en partenariat avec différents organismes, écoles et de nombreux bénévoles, notamment :

- Nettoyage des berges de la rivière Lorette ;
- Nettoyage du Boisé Lorettain ;
- Don d'arbres matures, de pousses d'arbres et de bulbes de tulipes ;
- Distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie ;
- Collecte des résidus alimentaires et écocentre mobile ;
- Initiatives en agriculture urbaine et apiculture urbaine.



Parcs, environnement et changements climatiques

Enjeux

Faire preuve de résilience

Les impacts des changements climatiques sont déjà visibles sur le territoire de L'Ancienne-Lorette et augmenteront dans les prochaines années. La Ville de L'Ancienne-Lorette doit donc agir afin d'augmenter sa résilience pour faire face aux événements météorologiques extrêmes qui touchent et toucheront son territoire.



Hausse des températures annuelles moyennes et des vagues de chaleur

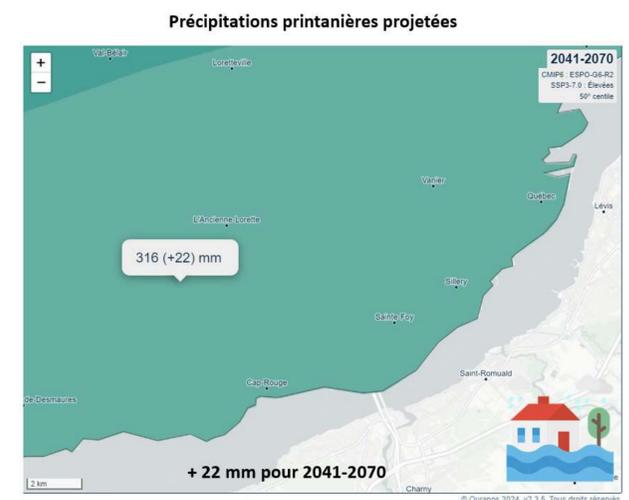
Si la tendance se maintient, la température annuelle moyenne augmentera d'environ **2,5 °C** pour l'horizon 2041-2070 à L'Ancienne-Lorette. Le nombre de **canicules** devrait également croître durant cette période. Ces vagues de chaleur entraînent des conséquences négatives sur les populations vulnérables (personnes âgées, enfants, maladies chroniques, etc.). À cet effet, certains secteurs sont plus propices aux **îlots de chaleurs**. Les températures à ces endroits sont plus chaudes qu'ailleurs sur le territoire.



Indice de végétation
Végétation dense
Absence de végétation
Limite municipale

Des épisodes de précipitations plus intenses et plus fréquents

Les scénarios climatiques produits par Ouranos estiment que les précipitations printanières à L'Ancienne-Lorette augmenteront d'environ 22 mm pour l'horizon 2041-2070. La Ville a connu deux épisodes (2005 et 2013) de fortes inondations en raison de précipitations majeures, qui ont provoqué des dommages aux propriétés et des pertes de biens matériels.



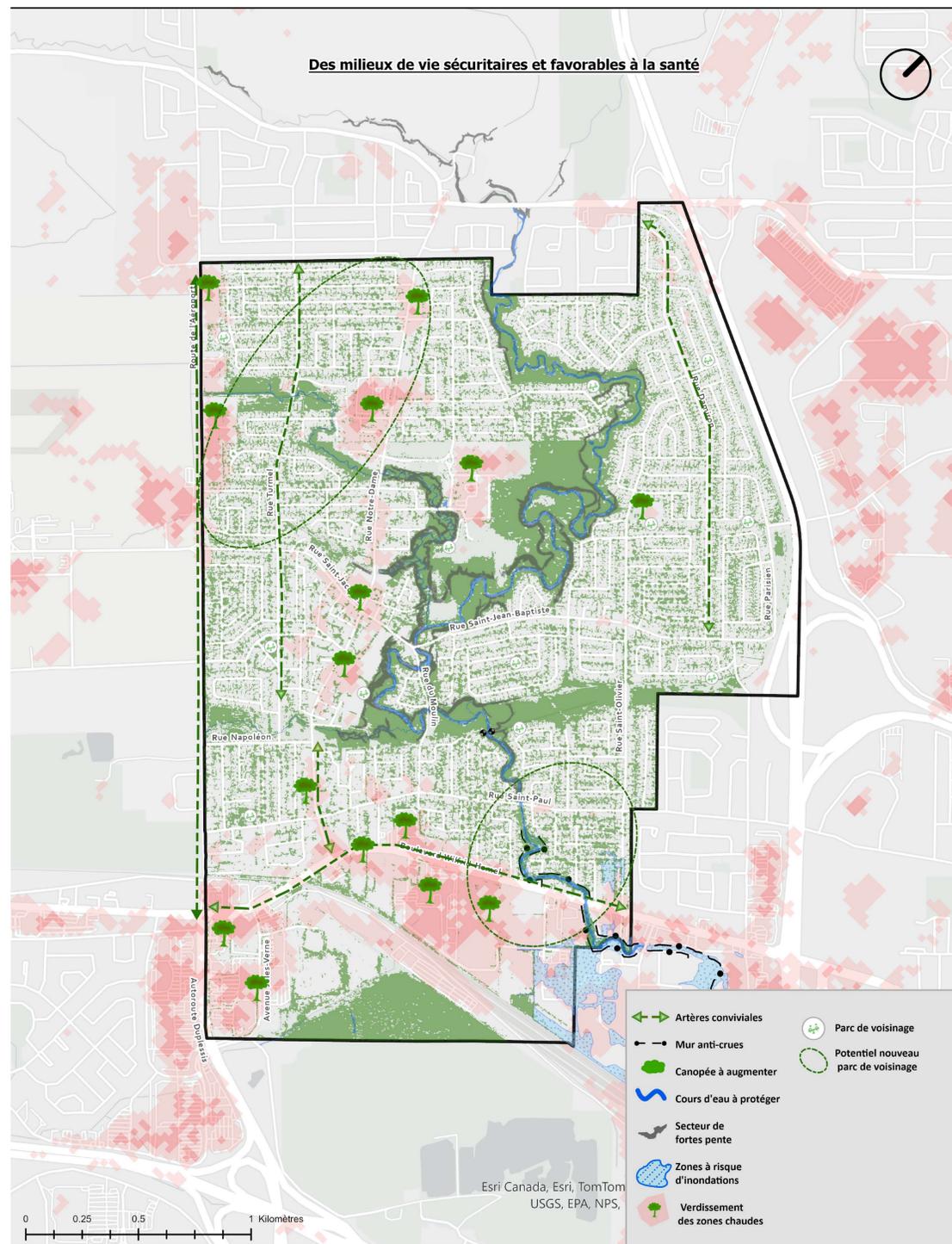
Des impacts potentiels à ne pas sous-estimer

Les impacts potentiels des changements climatiques sont nombreux, notamment :

- Dommages aux bâtiments publics et privés ;
- Interruption d'activités et de services ;
- Détérioration d'infrastructures municipales ;
- Érosion des rives ;
- Perte de biodiversité.

Parcs, environnement et changements climatiques

Vision



Vision

La Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite offrir aux Loretains un milieu de vie sain et sécuritaire. Elle accorde une grande attention à la protection de l'environnement, tout en renforçant sa résilience face aux changements climatiques. Elle planifie l'aménagement de son territoire afin de bonifier l'accès pour tous aux parcs et aux espaces verts qui servent à la fois de poumons verts et de corridors de biodiversité pour la faune et la flore. Dans une perspective de développement durable, la Ville encourage des pratiques et des choix d'aménagement écologiques à faible impact climatique.

Une ville verte et résiliente

La Ville de L'Ancienne-Lorette souhaite favoriser le verdissement et une meilleure perméabilisation des sols. Ces mesures

permettront d'accroître la résilience de la collectivité face aux changements climatiques en diminuant les risques d'inondation et les îlots de chaleur. Elles permettront également d'améliorer la qualité des cours d'eau, d'épurer

l'air, de bonifier la qualité de nos milieux de vie, ainsi que d'augmenter la canopée et la biodiversité urbaine.

Parcs, environnement et changements climatiques

Vision (suite)

Voici quelques pistes d'actions proposées au plan d'urbanisme :

- Établir un zonage de conservation pour les parcs et les boisés urbains d'intérêt ;
- Créer de nouveaux parcs de voisinage dans les secteurs sous-desservis et de nouveaux corridors verts ;
- Mettre en place un programme de plantation d'arbres et de verdissement du domaine public et privé visant à accroître l'indice de canopée sur l'ensemble du territoire ;
- Adopter des dispositions réglementaires afin d'accroître l'indice de canopée à l'intérieur des zones chaudes (zones commerciales et industrielles, institutions, etc.) ;
- Évaluer les moyens à mettre en place (végétalisation, enrochement, etc.) afin de contrer l'érosion des berges en bordure de la rivière Lorette et du ruisseau Notre-Dame ;
- Intégrer à la réglementation d'urbanisme un cadre normatif concernant la protection des cours d'eau et leurs abords (rives) ;
- Adopter des mesures de contrôle durables des eaux de pluie sur le domaine public et privé visant à ralentir et à réduire les apports d'eau de ruissellement au réseau pluvial ;
- Participer avec l'Agglomération de Québec à la révision de la cartographie des zones inondables et des secteurs de forte pente sur le territoire.



Une Ville à faible empreinte carbone

Afin de diminuer l'empreinte carbone et ainsi réduire l'émission de GES, la Ville souhaite favoriser les initiatives de mobilité durable et l'efficacité énergétique des bâtiments et des équipements municipaux.

Voici quelques pistes d'actions proposées au plan d'urbanisme :

- Mise en œuvre du plan de transport actif visant l'amélioration des infrastructures de mobilité active (trottoirs, pistes cyclables, sentiers et corridors piétons, etc.) ;
- Migrer graduellement vers une flotte de véhicules municipaux électriques ;
- Procéder à l'installation de bornes électriques et à des espaces réservés à l'autopartage dans les stationnements privés et municipaux ;
- Poursuivre la transition vers un éclairage public à technologie DEL ;
- Utiliser des équipements à haut rendement énergétique (climatisation, chauffage, éclairage) à l'intérieur des bâtiments publics ;
- Exiger des standards élevés en matière de performance environnementale pour les nouveaux projets de développement.

